



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-6097>

Département(s) de publication : **72**

Annonce n° **24-6097**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-169934

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Le Mans Métropole

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24720013200014

**Ville** : Le Mans

**Code postal** : 72039

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 72

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de dépollution in situ - Reconversion de la friche industrielle ACTISUD (ancien site Philips)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45112340

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Travaux de dépollution - Norme NF X 31-620 ou équivalent Dépollution in situ par venting (C311a) et sparging (C311c). Traitement complémentaire optionnel par oxydation chimique (C313b) Les travaux consistent en la réalisation de 14 puits de sparging de 13m de profondeur et 34 aiguilles de venting de 5 m de profondeur, sous confinement à mettre en place sur site, dans le but d'obtenir, à la suite du traitement conjugué de sparging, venting, un taux d'abattement de 80% des composés volatils COHV et Benzène des gaz du sol, après atteinte de l'asymptote de traitement, mesure de l'effet rebond et vérification sanitaire à l'issue, par ARR. Le délai global est 18 mois

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 24/01/2024 à 17h00, lire 01/02 /2024 à 17h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/01/2024**